

Nom du père * : Prénom :

Profession :

Nationalité : 1 2

Adresse complète :

.....



Nom de la mère * : Prénom :

Profession :

Nationalité : 1 2

Adresse complète :

.....



SCOLARITE ANTERIEURE

Etablissement fréquenté en 2022/2023 :

Adresse :

Classe actuelle : Langue vivante 1 :

Années scolaires	Classes	Section	Nom des établissements fréquentés antérieurement
2021/2022			
2020/2021			
2019/2020			

Nom et Prénom des frères et sœurs	Année de naissance	Etablissement scolaire fréquenté actuellement

Nombre d'années d'apprentissage accomplies dans la langue de la section demandée :

Dans quel pays

Langue maternelle :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SCOLARITE SOUHAITEE

FRANCAIS LANGUE ETRANGERE (concerne uniquement les élèves arrivant de l'étranger ou étant en France depuis moins de 2 ans)

RENSEIGNEMENTS SPECIFIQUES AUX ELEVES ETRANGERS ou ayant un parcours scolaire particulier

- a. Date d'arrivée en France :
- b. Nombre d'années de pratique du français :
- c. Durée envisagée de la scolarité en France :
- d. Est-ce que votre enfant aurait besoin d'aide pour l'apprentissage de la langue française
 oui non

Un bilan individualisé des besoins en F.L.E. sera fait à la rentrée pour chaque élève au collège.

EVENTUELS RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES CONCERNANT LA SCOLARITE ANTERIEURE (facultatif) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Date et signature des parents* :

Date et signature du candidat :

*ou noms et signatures des responsables légaux

INFORMATIONS SUR LES SECTIONS INTERNATIONALES DE COLLEGE

Les sections internationales de collège sont destinées à accueillir, dans une même collectivité scolaire, des enfants français et étrangers.

1. LE BUT DES SECTIONS INTERNATIONALES :

Elles permettent aux enfants français et étrangers de suivre des études secondaires avec des professeurs français et étrangers.

- 1) Les enfants français suivent des études secondaires normales et reçoivent un enseignement de langue étrangère dans le cadre des sections confiées à des enseignants étrangers.
- 2) Les enfants étrangers apprennent la langue française par des méthodes appropriées avec des professeurs de français et étudient avec des enseignants de leur nationalité, un programme complémentaire dans leur langue maternelle. Ce programme a notamment pour but de faciliter, en cas de retour, les éventuelles réadaptations à l'enseignement donné dans les pays d'origine.
- 3) Langue Vivante en section internationale :
Entrée en 6^{ème} : Langue de section + Anglais
Entrée en 5^{ème} 4^{ème} et 3^{ème} : Langue de section + Anglais
+ Allemand (hors SI Allemand) ou Espagnol ou Chinois

2. LE DOSSIER DE CANDIDATURE COMPREND :

- 1) Le présent dossier dûment complété
- 2) Des pièces justificatives :

- la **copie** des bulletins scolaires 4^{ème} ainsi que le trimestre 1 et 2 de la 3^{ème} (à fournir ultérieurement si indisponible à la date de dépôt du dossier)

Le dossier complet devra être adressé au secrétariat du collège pour le **3 février 2023** dernier délai. Un accusé réception de votre demande de candidature vous sera remis.

Les convocations seront envoyées aux familles à partir du 27 février 2023 par voie postale

3. L'ADMISSION AU COLLEGE :

Les candidats seront convoqués à un examen d'aptitude, dans la langue de la section, composé d'une épreuve écrite et d'une épreuve orale.

Les examens d'aptitude en langues auront lieu entre le 13 et 15 mars 2023.

L'admission des élèves dans une section internationale est prononcée par l'Inspecteur d'Académie - directeur des services départementaux de l'éducation nationale, sur proposition du chef d'établissement au vu du dossier et des résultats à l'examen.